

ries vers le port. C'était une condition très simple. C'était presque l'une des conditions d'entrée de l'ouest du pays dans la Confédération.

De nombreux agriculteurs sont furieux de voir que le gouvernement a décidé d'un seul coup que cette entente ne tient plus. Une fois de plus, les agriculteurs doivent payer pour un service qui a été payé il y a bien longtemps et là encore, les compagnies de chemin de fer s'en tirent à très bon compte. En principe, c'est tout à fait injuste.

Le montant de 1,6 milliard de dollars est un chiffre arbitraire qui ne signifie pratiquement rien. «Où le gouvernement a-t-il pris ce chiffre?» demandent les agriculteurs. Les syndicats des Prairies ont fait leur calcul et ils ont déclaré que si l'on voulait supprimer la subvention du Nid-de-Corbeau et indemniser de façon équitable les agriculteurs, le projet de loi devrait prévoir un versement de sept milliards de dollars plutôt que 1,6 milliard de dollars, ce qui est tout à fait insuffisant pour dédommager le propriétaire du terrain ou l'expéditeur, peu importe la façon dont on voit les choses.

Un autre problème que posent ces dispositions, c'est le fait qu'on propose de verser 1,6 milliard de dollars aux propriétaires des terrains plutôt qu'aux producteurs. Il semble que les libéraux pensent qu'il est plus important de dédommager les gens pour la perte de valeur des terrains qui va découler, ils le savent, de la suppression de cette subvention que d'indemniser les agriculteurs pour les coûts supplémentaires reliés à un accroissement des tarifs de transport des marchandises. Le fait de payer les propriétaires de terrains signifie que 40 p. 100 des sommes destinées à la Saskatchewan iront aux banques et à d'autres institutions financières, comme la Société du crédit agricole.

Même si les libéraux affirment que ces institutions devraient remettre une partie de cet argent à ceux qui leur louent les terrains, rien ne garantit qu'elles le feront. De plus, le projet de loi exempté d'impôt les sommes versées aux propriétaires de terrains, notamment les banques, mais l'argent qui pourrait aboutir, en fin de compte, entre les mains des agriculteurs qui louent les terrains est impossible. Il est évident que les libéraux semblent ainsi avoir plus de sympathie pour les banques que pour les pauvres agriculteurs.

Enfin, en vertu de ces dispositions, on va régler pratiquement tous les détails en adoptant des règlements. C'est le cabinet du ministre qui tranchera toutes les questions comme le type de terrains pour lesquels on indemniserait les gens, au nom de qui on établirait les chèques, à qui on les enverrait, etc. On précisera les détails par règlement. On laisse le soin aux bureaucrates de prendre les décisions et la population n'a pratiquement pas la chance de se faire entendre à ce sujet, par l'entremise de ces députés.

En conclusion, il y a beaucoup de choses répréhensibles dans cette idée. Les députés ne devraient pas souscrire à cette mesure législative.

Je voudrais, encore une fois, en appeler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et lui demander de reporter l'éli-

Initiatives parlementaires

mination de la subvention du Nid-de-Corbeau tant qu'on n'aura pas effectué une évaluation complète des répercussions et qu'on ne l'aura pas examinée. Nous ne pouvons nous permettre d'abandonner l'économie agricole et les collectivités qui en dépendent.

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA PROPAGANDE HAINEUSE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures législatives pour mettre un frein à la propagande haineuse véhiculée par l'autoroute de l'information, tout en préservant l'utilisation légitime de la liberté de parole et d'expression.

—Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis fait appel aux valeurs fondamentales des Canadiens: le respect de la dignité, de l'estime de soi et de l'égalité de tous. Ces valeurs sont les piliers de notre société, le ciment qui lie la mosaïque canadienne. Elles sont des outils au service de l'harmonie. C'est pourquoi nous sommes énormément fiers de ces valeurs, dont s'inspire la motion d'initiative parlementaire à l'étude.

La motion soulève deux questions fondamentales. Premièrement, quelle est le lien entre l'autoroute de l'information et la liberté de parole et d'expression et, deuxièmement, comment la société peut-elle protéger ses valeurs fondamentales sans restreindre la liberté d'expression? Avant de répondre à ces deux questions, monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la révolution de la technologie de l'information et de sa signification pour les Canadiens et pour le Canada dans le monde.

Le monde est bel et bien entré dans l'ère de l'information. Les progrès de la technologie de l'information nous permettent maintenant de communiquer entre nous depuis les quatre coins du monde à l'aide d'un réseau informatique communément appelé l'autoroute de l'information. Bien que l'expression recouvre plusieurs éléments, l'Internet en est la meilleure illustration.

La révolution de l'Internet a commencé dans les années 60 lorsque le ministère américain de la Défense a relié ses diverses installations. À la fin des années 70, le réseau s'était étendu et comprenait des universités du monde entier. Le véritable point tournant s'est produit il y a quelques années avec la création de World Wide Web. L'Internet compte maintenant plus de 30 000 réseaux et 2,5 millions d'ordinateurs. On compte quelque 35 millions d'utilisateurs répartis dans plus de 100 pays. Il suffit d'avoir un ordinateur personnel, un modem et une ligne téléphonique pour avoir accès à cette fascinante autoroute de l'information.